



*Communiqué de presse*

Poitiers, le 13 novembre 2023

## Turbidité : fin des restrictions de consommation

**L'eau du robinet peut à nouveau être consommée par l'ensemble des habitants des communes de Lhonnaizé, Verrières, Bouresse, Saint-Laurent-de-Jourdes, Thollet, Coulonges-les-Hérolles, Liglet, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chantre, Saint-Léomer, La Trimouille, Journet, ainsi que Valdivienne et Mazerolles.**

Les dernières analyses (microbiologiques notamment) réalisées par l'Agence régionale de santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire permettent de lever dès à présent la restriction de l'usage de l'eau qui était en place depuis le 5 novembre 2023.

**Ainsi, l'eau du robinet peut de nouveau être consommée pour la boisson, la cuisine et pour tous les usages quotidiens, sur l'ensemble du territoire.**

Le dispositif de distribution d'eau embouteillée mis en place par Eaux de Vienne et les communes prend donc fin ce jour.

Les services de l'État, les Mairies, les élus et les agents d'Eaux de Vienne se sont fortement mobilisés afin de pouvoir rétablir la situation dans les meilleurs délais et permettre à chaque abonné concerné de pouvoir bénéficier de la remise d'eau embouteillée.

Le retour à la normale est également effectif dans la commune de Tilly située dans l'Indre.

### Contact Presse

**Aurélia Badey**

Attachée de communication

05 49 61 61 37 / 06 69 69 30 72

[a-badey@eauxdevienne.fr](mailto:a-badey@eauxdevienne.fr)